



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2020

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

- 7666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2021 et modifiant :
- 1° la loi modifiée du 7 août 1920 portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc. ;
 - 2° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
 - 3° la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale ;
 - 4° la loi modifiée du 9 juillet 1937 sur l'impôt sur les assurances ;
 - 5° la loi modifiée du 1^{er} février 1939 sur l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie ;
 - 6° la loi modifiée du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession ;
 - 7° la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État ;
 - 8° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 9° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 10° la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;
 - 11° la loi modifiée du 14 mai 1997 relative à la participation à des institutions financières internationales ;
 - 12° la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance ;
 - 13° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant
 - a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;
 - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
 - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ;
 - 14° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
 - 15° la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;
 - 16° la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (« SPF ») ;
 - 17° la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;
 - 18° la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement, portant transposition de la directive 2008/7/CE du Conseil du 12 février 2008 concernant les impôts

indirects frappant les rassemblements de capitaux, modifiant: la loi modifiée du 7 août 1920, portant majoration des droits d'enregistrement, de timbre, de succession, etc., la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), la loi modifiée du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep, la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et abrogeant la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement ;

19° la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ;

20° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;

21° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;

22° la loi du 23 juillet 2016 portant création d'un impôt dans l'intérêt des services de secours ;

23° la loi modifiée du 23 décembre 2016

1. instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement ;

2. modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

24° la loi modifiée du 20 juillet 2017 ayant pour objet la mise en place d'un régime d'aide à l'investissement à finalité régionale ;

25° la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 22 décembre 1993 ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique

- Rapporteur : Monsieur François Benoy

7667

Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2020-2024

- Rapporteur : Monsieur François Benoy

- Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet du budget de l'État pour l'année 2021

*

Présents :

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes (en rempl. de M. Jean-Marie Halsdorf), M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert (en rempl. de M. Léon Gloden), Mme Lydia Mutsch

M. Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure

Mme Béatrice Abondio, Direction, M. Laurent Weber, M. André Foehr, du Ministère de la Sécurité intérieure

Police Lëtzebuerg :

M. Philippe Schrantz, Directeur général, M. Léon Ludovicy, Directeur des Finances

Inspection générale de la Police (IGP) :

M. Vincent Fally, Inspecteur général adjoint, M. Gilles Thelen

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Baum, observateur délégué

M. François Benoy, Rapporteur des projets de loi 7666 et 7667

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

Projets de loi 7666 et 7667 - Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet du budget de l'État pour l'année 2021

Madame la Présidente donne d'emblée la parole à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure qui propose de commencer par la présentation du budget 2021 de la Police grand-ducale, de poursuivre ensuite avec la présentation du budget 2021 de l'IGP et de terminer avec la présentation du budget 2021 du Ministère de la Sécurité intérieure.

❖ *Présentation du projet de budget 2021 de la Police grand-ducale*

Le Directeur des Finances de la Police grand-ducale informe que le projet de budget 2021 prévoit des dépenses courantes (sans salaires et charges sociales) de 38,8 millions d'euros, qui augmentent de 1,34% par rapport au budget voté 2020.

Les salaires et charges sociales du personnel, qui sont inscrits à l'article budgétaire 06.1.11.005, s'ajoutent aux frais de fonctionnement de la Police et s'élèvent à approximativement 228 millions d'euros dans le projet de budget 2021.

Les dépenses en capital se chiffrent à 21,3 millions d'euros et diminuent de 8,61% par rapport au budget voté 2020. Cette baisse relativement importante d'approximativement 2 millions d'euros s'explique par la fin de la campagne de recrutement précédente, qui avait débuté en 2019 et qui a été relancée en 2020 et dont les coûts se situaient au total entre 6 et 7 millions d'euros.

Afin d'assurer la continuité des efforts de recrutement pour renforcer et assurer la sécurité au Grand-Duché de Luxembourg, la Police appliquera un recrutement renforcé à partir de l'année prochaine. Compte tenu du fait que son objectif consiste à recruter 207 nouveaux policiers par an, le recrutement renforcé implique des adaptations des fonds budgétaires qui se reflètent dans de nombreux articles du projet de budget 2021.

L'augmentation prévisionnelle de l'effectif de la Police entraîne par conséquent une hausse des indemnités d'habillement, des frais d'armement et de munitions, ainsi que d'autres frais

liés à l'équipement des policiers. À cet égard, l'orateur fait savoir que la dotation individuelle de chaque policier s'élève en principe à environ 7 000 euros.

La hausse des dépenses courantes de la Police grand-ducale dans le projet de budget 2021 est également due à l'augmentation des fonds prévus pour le loyer des nouvelles infrastructures policières dans le cadre du recrutement renforcé. L'article budgétaire 06.1.12.270 libellé « Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses » comprend ainsi :

- les loyers et les charges de 4 immeubles supplémentaires loués au Limpertsberg, à Bettembourg (dénommé « Eurohub »), à Diekirch et au Kirchberg;
- les frais d'exploitation de l'ancien bâtiment « Ferrero » au Findel, qui a été acquis par la Police grand-ducale et qui abrite actuellement déjà plusieurs unités de Police, bien que l'Administration des bâtiments publics y réalise des travaux de transformation à ses frais au cours des prochaines années; et
- les loyers et les charges de l'ancien bâtiment « Nordea », dans lequel le propriétaire Lux-Airport fait actuellement réaliser des travaux de transformation à ses frais et qui abritera dans le futur le nouveau site de l'École de Police.

L'article budgétaire 36.1.74.310 libellé « Acquisition d'armement et d'équipements connexes » est également impacté par le recrutement renforcé. À travers cet article, la Police finance non seulement les acquisitions et les remplacements d'armes, de vestes pare-balles ou encore de casques pare-balles, mais aussi les achats de matériel destiné à des missions spéciales de la Police, qui sont planifiés plusieurs années à l'avance, comme un robot de déminage pour les besoins de l'Unité spéciale.

Suite à une décision gouvernementale, la Police grand-ducale prend en charge le financement des frais d'exploitation de ses deux nouveaux hélicoptères, selon le contrat négocié sur une durée de cinq ans entre la NSPA¹ et la LAA². Ces frais, inscrits à l'article budgétaire 06.1.12.023, sont pris en compte par l'OTAN³ dans le calcul de l'effort de défense du Luxembourg. Faisant remarquer que lesdits frais diminuent d'environ 1,13 millions d'euros entre le budget voté 2020 et le projet de budget 2021, l'orateur explique que la Police avait prévu de faire usage de trois hélicoptères en 2020, dont un ancien pour assurer ses missions quotidiennes et les deux nouveaux hélicoptères précités, qui étaient d'abord destinés à la formation des nouveaux pilotes. Or, étant donné qu'il s'est finalement avéré qu'une réparation majeure de l'ancien hélicoptère était nécessaire, celui-ci a été abandonné, raison pour laquelle une partie des fonds prévus à cet effet dans le budget voté 2020 n'a pas été utilisée. Il s'ensuit que les frais d'exploitation des deux nouveaux hélicoptères se chiffreront à environ 4 millions d'euros par an au cours des prochaines années.

L'article budgétaire 36.1.74.000 libellé « Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique » s'élève à 5,3 millions d'euros dans le projet de budget 2021. L'orateur souligne que le renouvellement récurrent du parc automobile, ainsi que l'acquisition de divers véhicules spéciaux (entre autres pour les missions de la Police judiciaire ou celles de l'Unité spéciale) est indispensable pour le bon fonctionnement de la Police grand-ducale. S'y ajoutent les dépenses pour le remplacement des 66 motos actuelles, depuis l'exercice 2019, moyennant une procédure ouverte sur 6 ans (remplacement de 11 motos par an) et le financement de l'acquisition des camionnettes d'intervention et de maintien de l'ordre par le biais d'un accord-cadre conclu en 2017 et expirant en 2021.

¹ NATO Support and Procurement Agency

² Luxembourg Air Ambulance

³ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Vu le nombre important d'acquisitions de véhicules, qui augmentera encore davantage dans les prochaines années dans le cadre du recrutement renforcé, l'orateur souligne qu'il est essentiel non seulement de les planifier plusieurs années à l'avance, mais aussi d'étaler leur financement sur plusieurs exercices afin de limiter l'impact sur le budget de la Police grand-ducale.

Pour l'exercice 2021, une des priorités de la Police sera la mise en œuvre de la digitalisation de son administration sur base de l'accord gouvernemental 2018-2023. S'il était initialement prévu de réaliser ce projet en quatre ans, des contraintes budgétaires, notamment le constat que l'implémentation du volet de la digitalisation nécessite de se faire sur plusieurs exercices budgétaires, ont engendré que la durée du projet a été étendue à six ans.

Dans ce contexte, l'orateur précise que les frais d'experts et d'études, qui s'élèvent à 1,9 millions d'euros dans le projet de budget 2021, sont financés à travers l'article budgétaire 06.1.12.121 et correspondent à la première phase dudit projet. Les dépenses courantes inscrites à l'article budgétaire 06.1.12.072 libellé « Location et entretien des équipements informatiques pour le volet de la digitalisation de la Police grand-ducale » se chiffrent à 30 000 euros et concernent la deuxième phase du projet qui porte sur le volet du développement informatique. La troisième et dernière phase du projet prévoit l'acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. S'agissant de dépenses en capital, elles sont financées via l'article budgétaire 36.1.74.052 et s'élèvent à 3,29 millions d'euros dans le projet de budget 2021.

Une dernière priorité budgétaire que l'orateur souhaite mettre en avant est celle des dépenses liées à la formation continue des agents de la Police grand-ducale, qui est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de l'administration. Outre le besoin croissant en termes de formation qui s'annonce dans le cadre du recrutement renforcé, la Police a également besoin de plus en plus de formations spécifiques pour le personnel des services de la Police judiciaire et des Unités spéciales. Pour l'exercice 2021, les dépenses liées à la formation, inscrites à l'article budgétaire 06.1.12.190, s'élèvent à 900 000 euros.

Discussion

- M. Marc Goergen (Piraten) s'intéresse à la proportion des voitures électriques ou des véhicules à faibles émissions dans la flotte actuelle des véhicules de la Police.

Faisant référence aux explications que les membres de la commission parlementaire avaient reçues sur le fonctionnement informatique de la Police lors d'une visite de ses bureaux l'année dernière, l'orateur demande de plus amples informations sur les nouveaux systèmes et logiciels qui sont prévus d'être implémentés dans les prochaines années dans le cadre du projet de la mise en œuvre de la digitalisation de la Police grand-ducale.

Monsieur le Ministre indique que son prédécesseur avait choisi de commander des voitures Tesla pour la promotion de l'électromobilité dans la Police.

Soulignant que la mise en œuvre de la digitalisation de la Police aura des répercussions sur l'ensemble de l'administration jusqu'aux policiers qui travaillent sur le terrain, l'orateur fait savoir que plusieurs modèles ont été développés, qui prennent également en compte l'aspect de la sécurité informatique.

Le Directeur des Finances de la Police grand-ducale signale que la Police joue un rôle de pionnier dans la mise en œuvre d'un projet pilote lancé en 2017 en collaboration

avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, visant à développer l'électrification du charroi administratif de l'État luxembourgeois.

Dans le cadre de ce projet pilote, qui se terminera à la fin de l'année, la Police avait d'abord intégré deux voitures électriques Tesla dans son charroi. Celles-ci ont été utilisées principalement pour les missions de Police sur le réseau autoroutier. La gamme électromobile des forces de l'ordre luxembourgeoises a ensuite été complétée par d'autres véhicules électriques, mis en service comme engins de patrouille dans les unités territoriales ou comme voitures de service au profit du département administratif.

Selon l'orateur, l'importance du projet pilote pour la Police réside dans la possibilité d'analyser de quelle manière l'électromobilité peut être mise en œuvre dans l'ensemble de ses départements et domaines d'activité. Les conclusions afférentes seront présentées en décembre 2020 lors d'une réunion interne de la Police grand-ducale et du Ministère de la Sécurité intérieure.

En plus des véhicules achetés dans le cadre dudit projet pilote, la Police achète chaque année un certain nombre de voitures électriques supplémentaires.

Revenant sur la question de M. Marc Goergen au sujet des systèmes et logiciels à acquérir dans le cadre de la mise en œuvre de la digitalisation de la Police, le Directeur général de la Police grand-ducale signale que ce projet se trouve actuellement en phase d'inventaire général, raison pour laquelle il estime qu'il serait plus judicieux de présenter les conclusions à la commission à l'issue de cette phase du projet, lorsque plusieurs options se sont dégagées.

Madame la Présidente indique qu'elle tient une liste de tous les sujets qui doivent encore être abordés par la commission parlementaire afin qu'ils puissent être inscrits en temps utile à l'ordre du jour d'une réunion. Pourtant, en rappelant que la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense partage sa plage horaire habituelle de jeudi à 14 heures avec la Commission des Affaires intérieures et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, et qu'en plus les séances publiques de la Chambre des Députés se tiennent également souvent les jeudis après-midi, l'oratrice estime qu'elle n'a pas d'autre choix que d'organiser, à l'avenir, certaines réunions en dehors de la plage horaire habituelle de la commission parlementaire.

- M. Gusty Graas (DP) souhaite avoir de plus amples informations au sujet des formations des agents de Police et des collaborations de la Police grand-ducale avec des institutions à l'étranger dans ce contexte.

Le Directeur général de la Police grand-ducale explique que la formation policière de base se tient à l'École de Police au Luxembourg. Les agents du groupe de traitement A1 suivent par contre des formations à Lyon ou à Bruxelles.

La Police grand-ducale est tenue de recourir aux offres de formation d'écoles de Police étrangères, notamment en Allemagne, en France et en Belgique, lorsqu'il s'agit de former des agents de Police dans des domaines spécialisés. Même si ce n'est pas toujours évident, compte tenu du fait que ces pays ont besoin de former leurs propres policiers, la Police grand-ducale parvient toujours à obtenir quelques places, grâce au nombre assez restreint d'agents luxembourgeois qui disposent des compétences nécessaires pour participer à ces formations spécifiques.

M. Gusty Graas demande dans quels domaines (digitalisation, maniement d'armes à feu, traitement de délinquants) la Police grand-ducale fait recours à des formations à l'étranger ?

Le Directeur général de la Police grand-ducale fait remarquer qu'au vu des nombreux domaines d'activité de la Police, les pays de formation varient. De manière générale, la Police grand-ducale choisit des écoles de Police étrangères avec lesquelles elle entretient de bons contacts depuis plusieurs années. Il importe néanmoins pour la Police d'envoyer ses agents, pour une formation donnée, dans la même école afin qu'ils puissent partager le même bagage éducatif dans le cadre de l'application des connaissances acquises dans des situations réelles.

Monsieur le Ministre ajoute que la Police grand-ducale dispose depuis environ un an d'un code de déontologie qui vise à énoncer et à articuler un ensemble de valeurs qui constituent le fondement de la culture et de la formation interne de la Police. Ainsi, il importe pour la Police grand-ducale, ainsi que pour l'IGP et le Ministère de la Sécurité intérieure de proposer et d'adapter de manière récurrente les offres de formation à l'égard des policiers luxembourgeois.

❖ **Présentation du projet de budget 2021 de l'Inspection générale de la Police**

L'inspecteur général adjoint de l'IGP indique que les dépenses courantes (salaires et charges sociales inclus) de son administration s'élèvent à 4,8 millions d'euros dans le projet de budget 2021 et augmentent de 23,2% par rapport au budget voté 2020.

Les dépenses en capital sont de 36 300 euros et diminuent de 37,6% par rapport au budget voté 2020.

Les dépenses courantes de l'IGP dans le projet de budget 2021 représentent 1,7% des dépenses courantes de l'ensemble des administrations placées sous l'autorité directe du Ministère de la Sécurité intérieure, tandis que le montant total des dépenses en capital correspond à 0,1% des dépenses en capital.

Selon l'orateur, la hausse des dépenses courantes de l'IGP depuis 2019 s'explique par le fait que l'effectif de son administration a augmenté avec l'élargissement des missions qui lui ont été attribuées. Le renforcement de l'effectif de l'IGP répond ainsi à la recommandation xii formulée par le GRECO⁴ dans son dernier rapport d'évaluation⁵ du Cinquième Cycle sur le Luxembourg ainsi que dans ses derniers rapports de conformité⁶ publiés le 6 novembre 2020. Pour assurer que l'IGP puisse continuer à assumer l'ensemble de ses missions de manière adéquate, son personnel augmentera de 39 à 44 personnes au cours de l'année 2021.

⁴ Le GRECO (Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe) a été créé en 1999 par le Conseil de l'Europe et a pour objectif d'améliorer la capacité de ses États membres à lutter contre la corruption en s'assurant, par le biais d'un processus dynamique d'évaluation et de pression mutuelles par les pairs, qu'ils respectent les normes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption. Il contribue à identifier les lacunes dans les politiques nationales de lutte contre la corruption et incite ainsi les États à procéder aux réformes législatives, institutionnelles et pratiques nécessaires.

⁵ <http://rm.coe.int/cinquieme-cycle-d-evaluation-prevention-de-la-corruption-et-promotion-/16808b7253>

⁶ - Deuxième rapport de conformité intérimaire du Quatrième Cycle d'Évaluation - Prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs : <https://rm.coe.int/quatrieme-cycle-d-evaluation-prevention-de-la-corruption-des-parlement/1680a0424e>

- Rapport de conformité du Cinquième Cycle d'Évaluation - Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs : <https://rm.coe.int/cinquieme-cycle-d-evaluation-prevention-de-la-corruption-et-promotion-/1680a0427a>

La hausse des indemnités de permanence à domicile entre le budget voté 2020 et le projet de budget 2021 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord⁷ réglementant le paiement des heures supplémentaires et l'aménagement du temps de travail dans la Police grand-ducale.

L'augmentation des frais de bureau constitue, d'une part, une conséquence logique de l'augmentation précitée du personnel de l'IGP. D'autre part, l'IGP prend désormais en charge le financement de l'ensemble du matériel pédagogique dans le cadre des différents cours enseignés par son personnel à l'École de Police, dont notamment les dépenses liées à la création et la mise à disposition du syllabus.

Concernant l'évolution des dépenses en capital de l'IGP, l'orateur soulève que le poste « Acquisition de machines de bureau » connaît une légère hausse dans le projet de budget 2021 par rapport à l'exercice précédent, qui découle également de l'augmentation du personnel de l'administration.

Bien que les dépenses liées aux acquisitions de véhicules automoteurs diminuent dans le projet de budget 2021, l'orateur souligne que l'IGP a l'intention de réduire le nombre de ses voitures à moteur de combustion et de les remplacer par des voitures *plug-in* hybride. À ce stade, l'IGP dispose d'un charroi de 9 véhicules, dont 2 voitures électriques.

❖ **Présentation du projet de budget 2021 du Ministère de la Sécurité intérieure**

Un représentant du Ministère de la Sécurité intérieure indique que les dépenses courantes (sans salaires et charges sociales) s'élèvent à 5,11 millions d'euros dans le projet de budget 2021, ce qui correspond à une hausse de 6,17% par rapport au budget voté 2020.

Tandis que les dépenses en capital se sont chiffrées à 5 100 euros dans le budget voté 2020, elles diminuent de 3 000 euros (-58,82%) dans le projet de budget 2021 pour atteindre un montant de 2 100 euros.

Pour l'année 2021, le Ministère de la Sécurité intérieure prévoit d'accompagner au niveau stratégique les travaux au sein de la Police grand-ducale dans le cadre de la protection des données et de la digitalisation par le recrutement d'experts externes par le biais de l'article budgétaire 06.0.12.120 libellé « Frais d'experts et d'études ». Étant donné que ces efforts constituent une priorité politique et nécessitent la réalisation d'études, les dépenses au titre de cet article sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente et atteignent 300 000 euros dans le projet de budget 2021.

Les crédits prévus à l'article budgétaire 06.0.12.250 ont été augmentés de 59 500 euros en vue du financement des campagnes publicitaires dans le cadre du plan de recrutement de la Police. Dans ce contexte, l'orateur tient à préciser que la campagne financée par le ministère est lancée en complément de la campagne de la Police afin de combler le manque important de policiers.

L'article budgétaire le plus important en termes de dépenses (elles représentent environ 65% du budget total du ministère) constitue l'article 06.0.35.061 libellé « Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTTEX ». Les dépenses prévues à cet article

⁷ Dans le cadre dudit accord, il a été retenu d'augmenter la valeur horaire de la prime d'astreinte de 10%, de doubler le montant de l'indemnité pour astreinte à domicile, ainsi que de compenser les contraintes liées à un changement à très court terme d'un plan d'organisation du travail et le travail par équipes successives.

s'élèvent à 4,5 millions d'euros dans le projet de budget 2021 et restent constants par rapport au budget voté 2020.

La participation luxembourgeoise aux missions de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes FRONTEX se fait au moyen d'un hélicoptère avec équipage dans le contexte de la mission de surveillance opérée sur les côtes italiennes. L'équipage appartient à un prestataire externe, à savoir la société *Luxembourg Air Ambulance*, qui est une filiale de l'association sans but lucratif, *Luxembourg Air Rescue*.

Pour l'article budgétaire 36.0.74.302, aucune dépense n'est planifiée dans le projet de budget 2021. L'orateur explique qu'au début de la mission FRONTEX, l'objet de cet article consistait à financer l'acquisition, par l'État luxembourgeois, de l'hélicoptère actuellement utilisé. Cette acquisition s'imposait, étant donné que l'hélicoptère de la *Luxembourg Air Rescue* ne disposait, à l'époque, pas des moyens techniques requis pour pouvoir assurer cette mission.

Monsieur le Ministre termine la présentation des projets de budget 2021 en indiquant que le Ministère de la Sécurité intérieure accompagnera la Police grand-ducale afin qu'elle puisse relever avec succès les défis auxquels elle sera confrontée dans les mois à venir.

Ceci sera notamment le cas, dans le cadre de la mise en œuvre technique du nouveau projet de loi relative aux fichiers de Police, mais également dans le cadre du recrutement renforcé. Estimant que l'objectif de la campagne, de recruter 207 nouveaux policiers par an, sera probablement atteint cette année, l'orateur souligne qu'il importe, pour que cet objectif soit également atteint dans les années à venir, que la Police, l'IGP ainsi que le Ministère de la Sécurité intérieure soient dotés des moyens financiers nécessaires.

Discussion

- Madame la Présidente s'interroge sur l'impact des missions civiles de la Police grand-ducale, qui se tiennent à l'étranger, sur le budget du Ministère de la Sécurité intérieure.

Monsieur le Ministre explique que la participation de la Police grand-ducale aux missions civiles à l'étranger, telles que les missions FRONTEX, est en principe organisée en concertation avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Par contre, les dépenses liées à la participation de la Police à la mission EUCAP⁸ au Mali, qui vise, entre autres, à fournir des conseils stratégiques et un accompagnement dans le domaine de la formation des forces de la Police locale, sont financées intégralement *via* le budget de la Police grand-ducale.

Toutefois, selon l'orateur, aucun article budgétaire n'a connu une augmentation substantielle en rapport avec des missions civiles à l'étranger.

⁸ EUCAP Sahel Mali est une mission civile de gestion de crise de l'Union européenne au Mali. Il s'agit d'une mission non exécutive de renforcement des capacités, qui a été lancée le 15 janvier 2015, à la suite d'une invitation officielle du gouvernement malien. La mission soutient la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de la gouvernance et de la responsabilité des forces de sécurité intérieure.

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain

Le Secrétaire-administrateur,
Philippe Neven

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Présentation des propositions budgétaires 2021 de la Police grand-ducale, de l'Inspection générale de la Police et du Ministère de la Sécurité intérieure



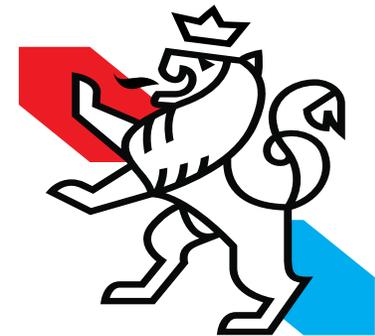
Budget 2021

Commission de la Sécurité intérieure et
de la Défense



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Budget 2021





Evolution budgétaire des sections 06.1 (sans salaires) et 36.1 entre 2020 et 2021

Section	Année budgétaire		Différence	%
	2020	2021		
06.1	€38 348 801	€38 863 869	€515 068	1.34%
36.1	€23 349 365	€21 338 644	-€2 010 721	-8.61%

- Les sections 06.1 et 36.1 représentent les dépenses courantes (06.1) respectivement les dépenses en capital (36.1) de la Police Grand-Ducale sous le département du Ministère de la Sécurité Intérieure.



Recrutement renforcé

Article budgétaire	Libellé	Descriptif	Année budgétaire		Différence	%
			2020	2021		
11.100	Indemnités d'habillement	Budget adapté recrutement	€ 1 300 000.00	€ 1 300 000.00	€ -	0.00%
12.000	Indemnités pour services de tiers	Budget adapté recrutement	€ 40 000.00	€ 39 000.00	-€ 1 000.00	-2.50%
12.260	Frais d'exploitation et frais administratifs: vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses	Budget adapté recrutement	€ 3 918 290.00	€ 3 600 000.00	-€ 318 290.00	-8.12%
12.350	Frais d'armement et munitions		€ 1 854 000.00	€ 2 114 353.00	€ 260 353.00	14.04%
74.310	Acquisition d'armement et équipements connexes	Budget adapté recrutement	€ 2 487 440	€ 2 887 323	€ 399 883.00	16.08%

- Priorité politique.
- Adaptions des fonds budgétaires sur plusieurs articles en vue du recrutement renforcé.



Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2020	2021		
06.1.12.270	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses	Loyer et exploitation d'immeubles	€9 524 362	€10 035 306	€510 944	5.36%

- Loyer et charges de 4 immeubles supplémentaires: Limpertsberg, Eurohub, Diekirch, Kirchberg.
- Exploitation de l'ancien immeuble «Ferrero» au Findel.
- Location de l'ancien bâtiment NORDEA; y compris les frais de loyer et les charges, non compris les frais de transformation.
- Les frais de la nouvelle procédure ouverte pour le nettoyage ont considérablement augmenté.



Armement et équipement spécial

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année Budgétaire		Différence	%
			2020	2021		
36.1.74.310	Acquisition armement et d'équipements connexes	Armement, vestes pare balles, pour recrutement renforcé	€2 487 440	€2 887 323	€399 883	16.08%

- Remplacement du matériel destiné à des missions spéciales de la Police Grand-Ducale.
- Programme d'acquisition et de remplacement des vestes pare-balles individuelles dans le cadre du recrutement renforcé.
- Acquisition d'un robot de déminage pour les besoins de l'Unité spéciale.



Frais d'exploitation des hélicoptères de Police

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2020	2021		
06.1.12.023	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	Exploitation des 2 nouveaux hélicoptères	€5 030 162	€3 893 684	-€1 136 478	-22.59%

- Exploitation des deux nouveaux hélicoptères de la Police Grand-Ducale selon le contrat négocié entre la NSPA et la LAA.



Véhicules automoteurs

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2020	2021		
36.1.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention	Concept véhicules cellulaires, remplacement SW4, camionnette SCP, camionnette incendie	€5 300 000	€5 300 000	€0	0.00%

- Remplacement des motos actuelles moyennant procédure ouverte sur 6 ans (11 motos par an).
- Dernière année de l'accord cadre pour l'acquisition des camionnettes d'intervention et MO.
- Acquisition de divers véhicules spéciaux.
- Renouvellement du parc automobile.



Digitalisation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence
			2020	2021	
06.1.12.072	Location et entretien des installations informatiques pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€100	€30 000	€29 900
06.1.12.121	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€150 000	€1 903 000	€1 753 000
36.1.74.052	Acquisitions de systèmes et d'équipements informatiques pour le volet de la digitalisation	Digitalisation	€100	€3 295 440	€3 295 340

- Priorité politique (accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement).
- L'implémentation du volet de la digitalisation se fera sur plusieurs exercices budgétaires.
- Compte tenu des contraintes budgétaires, le projet sera réalisé sur 6 ans (au lieu des 4 ans initialement prévus).



Formation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2020	2021		
06.1.12.190	Frais de stage à l'étranger ; frais de cours ; dépenses diverses	Formation PGD	€900 000	€900 000	€0	0.00%

- Priorité politique (accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement).
- Élément clé de la réforme du statut du fonctionnaire, mais également de la réforme de la Police.
- Besoin de plus en plus de formations spécifiques dans des services comme la Police Judiciaire et les Unités Spéciales.
- Recrutement renforcé



Budget 2021

- Questions ?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Inspection générale de la police

Le projet de budget de l'IGP pour l'année 2021

Vue générale

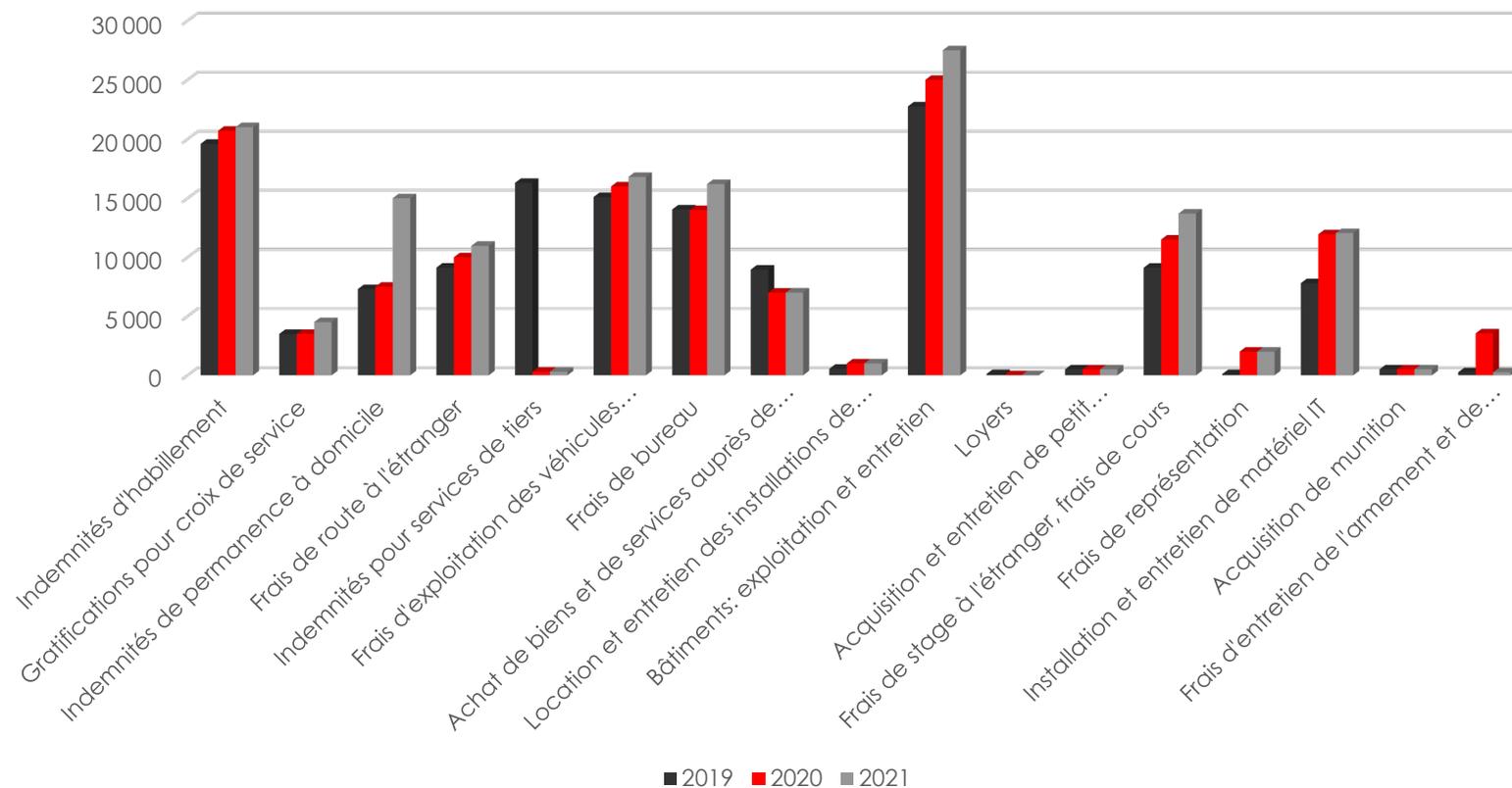
	2020	2021	Var. %
Budget des dépenses courantes	3.938.283 (1,5% de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	4.853.351 (1,7 % de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	+ 23,2
Budget des dépenses en capital	58.200 (0,2 % de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	36.300 (0,1% de l'ensemble du budget d.c. du MSI)	- 37,6

Le budget des dépenses courantes

	2019	2020	2021
Rémunérations de base	2 411 899	3 070 576	3 842 649
Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	246 287	411 676	471 065
Charges sociales patronales	183 484	239 099	294 224
Allocations de repas	42 362	81 932	96 153
	2 884 032	3 803 283	4 704 091
	2019	2020	2021
Indemnités d'habillement	19 600	20 700	21 000
Gratifications pour croix de service	3 500	3 500	4 500
Indemnités de permanence à domicile	7 300	7 500	15 000
Frais de route à l'étranger	9 120	10 000	10 960
Indemnités pour services de tiers	16 300	300	300
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	15 100	16 000	16 800
Frais de bureau	14 050	14 000	16 200
Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des P&T	8 950	7 000	7 000
Location et entretien des installations de télécommunication	550	1 000	1 000
Bâtiments: exploitation et entretien	22 760	25 000	27 500
Loyers	100	0	0
Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	500	500	500
Frais de stage à l'étranger, frais de cours	9 110	11 500	13 700
Frais de représentation	100	2 000	2 000
Installation et entretien de matériel IT	7 800	11 950	12 050
Acquisition de munition	500	500	500
Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement	250	3 550	250
	135 590	135 000	149 260
TOTAL:	3 019 622	3 938 283	4 853 351

Evolution des différents postes du budget de fonctionnement

**Budget de fonctionnement:
Evolution entre 2019 - 2021**

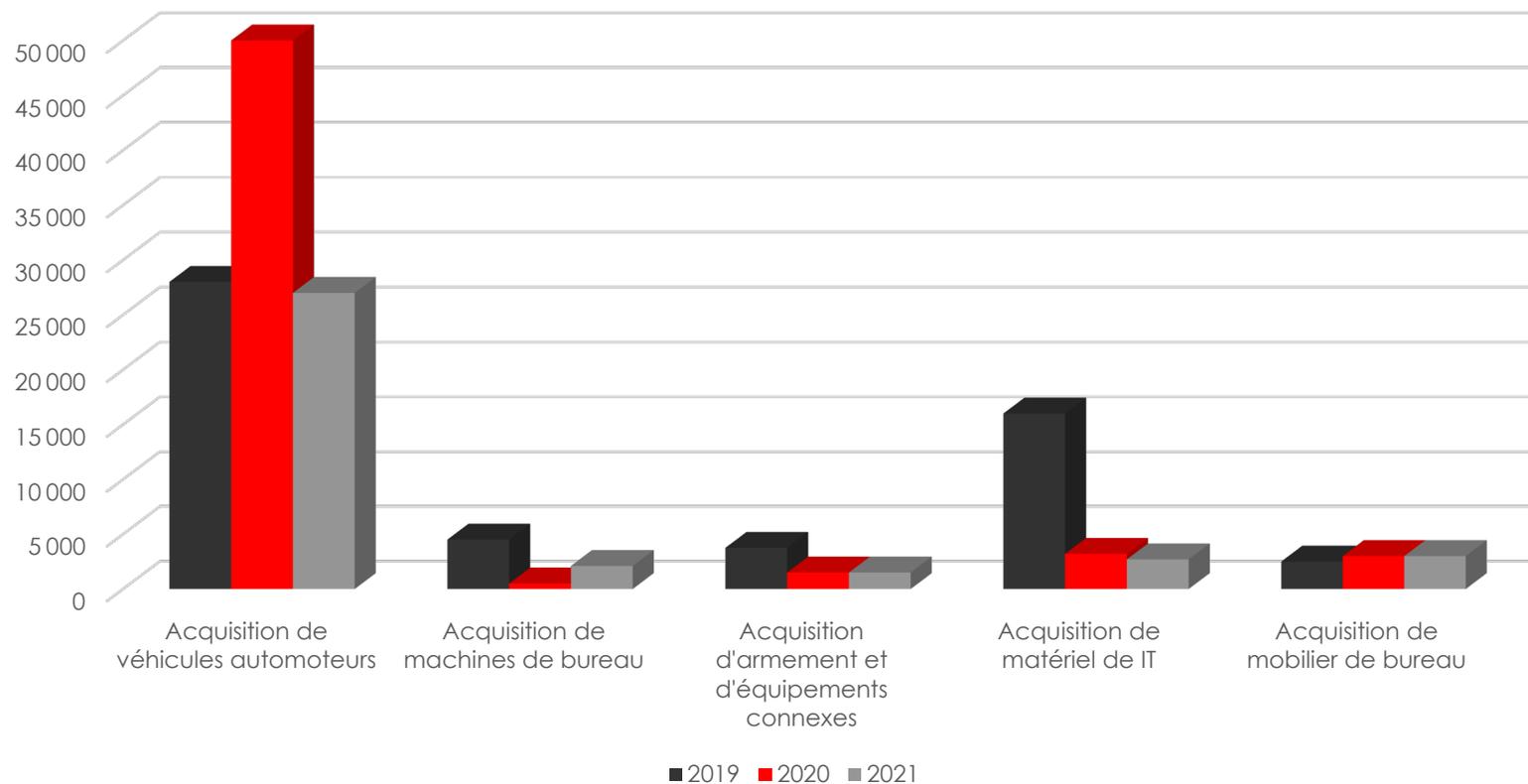


Le budget des dépenses en capital

					2019	2020	2021	
Acquisition de véhicules automoteurs					28 000	50 000	27 000	
Acquisition de machines de bureau					4 500	500	2 100	
Acquisition d'armement et d'équipements connexes					3 750	1 500	1 500	
Acquisition de matériel de IT					16 000	3 200	2 700	
Acquisition de mobilier de bureau					2 500	3 000	3 000	
					54 750	58 200	36 300	

Evolution des différents postes du budget des dépenses en capital

Budget d'acquisition:
Evolution entre 2019 - 2021





Budget 2021

Commission de la Sécurité intérieure et
de la Défense



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Evolution budgétaire des sections 06.0 (sans salaires) et 36.0 entre 2020 et 2021



Section	Année budgétaire		Différence	%
	2020	2021		
06.0	4 754 000€	5 117 900€	401 093€	6.17%
36.0	5 100€	2 100€	- 3 000€	-58.82%

- Les sections 06.0 et 36.0 représentent les dépenses courantes (06.0) respectivement les dépenses en capital (36.0) du département ministériel du Ministère de la Sécurité Intérieure, hormis les salaires.



Article budgétaire	Libellé	Année budgétaire		Différence	%
		2020	2021		
06.0.12.120	Frais d'experts et d'études.	100€	300 000€	299 900€	299900%

- Pour l'année 2021, le Ministère de la Sécurité intérieure prévoit d'accompagner au niveau stratégique les travaux au sein de la Police grand-ducale dans le cadre de la protection des données et de la digitalisation par le recrutement d'experts externes par le biais de l'article 06.0.12.120.
- **Priorité politique.**

Recrutement renforcé



Article budgétaire	Libellé	Année budgétaire		Différence	%
		2020	2021		
06.0.12.250	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.	130 500€	190 000€	59 500€	46%

- Les crédits prévus à l'article 06.0.12.250 ont été augmentés en vue du financement des campagnes publicitaires dans le cadre du plan de recrutement de la Police grand-ducale.
- **Priorité politique.**

Contribution Frontex



Article budgétaire	Libellé	Année budgétaire		Différence	%
		2020	2021		
06.0.35.061	Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence FRONTEX.	4 500 000€	4 500 000€	0€	0%
36.0.74.302	Frais d'acquisition dans le cadre de l'agence FRONTEX.	100€	100€	0€	0%

- Pour la reconduction de la participation luxembourgeoise aux missions de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes FRONTEX dans l'année 2021, les frais de fonctionnement prévus à l'article 06.0.35.061 du budget des dépenses sont constants par rapport au budget 2020.
- Aucune dépense est planifiée pour l'article 36.0.74.302.

Questions?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure